

Assemblée générale annuelle 2010

Ce bulletin a pour but d'informer les membres qui n'ont pas eu l'opportunité de se joindre à nous le 24 juillet dernier lors de l'AGA qui c'est tenue à la salle des Arts, 1147 rue St-Jovite, Mont-Tremblant.

En sus des points administratifs usuels, nous avons adopté un cadre de gestion du comité exécutif de l'association et procédé à l'élection de 4 des 7 membres du comité exécutif.

- Nous avons informé les membres au sujet de nos obligations en tant que propriétaire foncier riverain face à la nouvelle réglementation visant la bande riveraine;
- Les résultats du suivi volontaire des lacs visant à évaluer la santé du lac Duhamel et sa tendance ont été partagés et discutés;
- Nous avons informé les membres de l'actualisation de la politique de gestion de l'accès au Lac qui sera affichée sur les deux bornes d'information situées aux extrémités du Lac;
- Une motion portant sur les règlements visant les moyens de convocation des membres a été adoptée. Il est donc maintenant possible d'utiliser les moyens électroniques (courriel et télécopieur) pour aviser les membres en plus de la bonne vieille méthode de courrier postal;
- Une longue présentation et discussion s'est tenue sur le projet spécial qu'est l'analyse de l'implantation d'infrastructure d'égout sur le pourtour du Lac.

Avant de clore la réunion par la remise du prix *Jean-Guy Gohier et Laurier Leduc* décerné à Denis Archambault pour l'ensemble de son œuvre et son dévouement face à la mission de l'association et son rayonnement aux différents comités extérieurs tel Environnement Mont-Tremblant, nous avons offert aux membres de s'inscrire sur différentes listes de vidange de fosses septiques donnant droit au rabais de groupe. Ceux qui sont intéressés peuvent communiquer avec Jacqueline Scalise par courriel : jacqueline.roger@cgocable.ca ou par téléphone au (819) 425-3545.

Le tableau 1 plus bas décrit les tâches actuelles qui doivent être acquittées par le comité exécutif de l'association. Des objectifs sont donnés aux directeurs et des dossiers permanents sont rassemblés dans un répertoire afin de préserver les connaissances acquises par l'association. De plus, lors de l'élection des membres du comité exécutif, les mises en candidature se feront pour chacun des postes identifiés afin de permettre aux candidats de mieux comprendre ou d'apprécier les attentes du poste et ainsi assurer que son expertise soit mise à contribution.

Les postes de président, secrétaire, trésorier et chargé de projets spéciaux sont venus en élection cette année. Jacques Leduc, Sheila MacDonald et Jacqueline Scalise ont été reconduits dans leur poste respectif, alors que Michel Bernard n'a pas renouvelé son mandat. En conséquence, Mr. Samuel Bouffard a été élu comme chargé de projet pour les deux prochaines années. Ceci complète donc le comité déjà formé de Yanick Laporte, Marc-André Houde et Steve Laroche.

Tableau 1

Organigramme Association Lac Duhamel

Affaires extérieures	Affaires intérieures
Relation avec:	Légal
MTQ	Secrétariat Dossier à teneur légal Terrain de l'association Nouvelle réglementation
Ministère de l'environnement CRE Laurentide	
MRC AGIR pour la Diable CCE	Trésorie Gestion du compte de banque Gestion des revenus de membres Affiliation
EMT	
Municipalité	Communication Bulletin périodique Maintient du site WEB Maintient des 2 bornes d'information Gestion des interventions porte à porte
	Opérations Gestion du projet Bleu Laurentides et RSVL <i>Eutrophisation</i> Qualité de l'eau et des affluents Reboisement des rives Érosion Algues Installation septique Utilisation d'engrais et fertilisants
	Impact de la 117 Bassin de rétention et sédimentation Épandage de sel et d'abrasifs <i>Embarcation motorisée</i> Application du code d'éthique <i>Historique</i> Base de données Gestion physique et de l'accès au Terrain de l'Association
	Projet Spéciaux Égouts municipaux
Président Jacques Leduc	
Secrétaire Sheila MacDonald	
Trésorier Jacqueline Scalise	
VP opération Yanick Laporte	
Directeur Michel Bernard	
Directeur Steve Laroche	
Directeur Marc-André Houde	

Sheila MacDonald a fait rapport aux membres de sa rencontre sur le terrain, avec l'inspectrice municipale. Il appert que le terrain de l'association est conforme à la nouvelle réglementation et aucune intervention n'est nécessaire. La descente au Lac sera ainsi conservée. Cependant, aucune modification ou amélioration ne pourra y être apportée. De plus la politique de gestion de l'accès au Lac pour la descente sera actualisée afin d'assurer un service plus adapté aux besoins des membres.

En annexe à la fin de ce bulletin vous trouverez des rapports sur les paramètres de santé du Lac observés l'été dernier. Ceux-ci classifient le Lac comme Ultra-oligotrophe ce qui place le Lac Duhamel comme un des deux meilleurs lacs de la région de Mont-Tremblant. Il est à noter que peu de lacs au Québec ont obtenu ce classement. Donc le Lac continue de s'améliorer et la tendance est positive. Ce constat a aussi été relevé par Melissa Laniel de CRE Laurentides qui a fait des tests complémentaires. Cependant son rapport fait état de points à observer et de mise en garde. On souligne la présence d'algues telles que myriophylle à épis, ainsi que l'inefficacité des fosses septiques qui ont un effet indésirable sur le Lac.

Michel Bernard a fait le point sur ses nombreuses rencontres avec les responsables de la municipalité et ses ingénieurs. Une analyse préliminaire a été développée qui compte quelques 2.5Km de prolongement d'égout depuis le Tim Horton au coin de la Montée-Ryan et de la 117 empruntant la route de l'ancienne 117, agrémenté de 5 stations de pompage. Cette analyse comprend une provision de 20%, soit près de \$1 Million ainsi qu'une réserve additionnelle de \$1 Million en prévision de la possibilité d'avoir à dynamiter de la roche. Le coût total de \$6.3 Millions ferait part d'une taxe sectorielle additionnelle qui résulterait en un coût moyen par propriétaire foncier de \$40,000, financé sur 20 ans à 4,5%, ce qui équivaldrait à une taxe sectorielle annuelle de \$3,029, qui serait en sus des taxes municipales conventionnelles. Cette analyse préliminaire s'insère dans un processus à 5 étapes soit :

1. Analyse préliminaire

2. Sondage

Établi par le comité des finances de la municipalité auprès des propriétaires fonciers du secteur touché afin d'évaluer leur intérêt face au projet. Si l'intérêt est jugé satisfaisant la municipalité passera à l'étape 3;

3. Règlement d'emprunt

La mise en place d'un règlement d'emprunt afin de financer le projet. Il va de soit que ce règlement d'emprunt vise à couvrir l'ensemble des coûts d'implantation du projet et ce, afin d'éviter un manque de budget. Des provisions et contingences sont prises en compte. Cette étape en est une ou le greffe de la municipalité informe le propriétaire foncier du secteur, par voie d'avis publique de la possibilité de se faire entendre, par voie d'inscription au registre du secteur, de son désaccord au dit règlement.

4. Approbation du règlement
Si peu d'opposition est présentée, la municipalité et le ministère approuvent le règlement d'emprunt comme étape 4.
5. Mise en œuvre
L'étape 5 consiste donc à la mise en œuvre du projet.

Le comité exécutif a recommandé à la municipalité de ne pas procéder à la mise en œuvre de l'étape 2 car les sommes de \$40,000 étaient jugées prohibitives. Il est recommandé de travailler avec la municipalité pour la recherche de subventions afin de réduire le coût de l'assiette fiscale imputable aux propriétaires fonciers. Plusieurs questions et discussions s'en sont suivies et une motion a été adoptée pour :

1. faire une demande officielle à la municipalité afin de procéder à la recherche de subvention;
2. établir un communiqué pour nos membres les informant des avantages et inconvénients du projet et établir un sondage délimitant ce qui serait jugé raisonnable comme coût par propriétaire foncier afin d'établir si des efforts additionnels doivent être consacrés à ce projet.

Dans les mois à venir vous serez sollicité afin d'informer la municipalité des intentions des membres de l'association.

Nous comprenons que cette situation n'est pas idéale pour certains de nos membres qui ont reçu un avis de la municipalité afin de mettre à niveau leur installation septique déficiente. De plus la municipalité a ciblé 10 autres riverains au Lac ou des tests seront faits pour juger de l'efficacité de leur installation. Par la suite des avis seront envoyés aux propriétaires devant apporter les correctifs nécessaires. Malgré le projet spécial des égouts dans le secteur, les riverains devront se conformer et corriger la situation.

Sur ce votre comité exécutif vous souhaite une bonne fin d'été et une pleine jouissance de votre Lac pour vos activités favorites. Continuez à prendre bien soin de votre lac, vous avez l'avantage de résider autour d'un des lacs le plus en santé dans la région et la province.

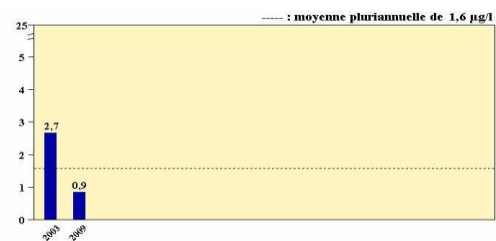
Votre président,

Développement durable,
Environnement
et Parcs
Québec Réseau de surveillance volontaire des lacs
Lac Duhamel (21) - Suivi de la qualité de l'eau 2003-2009

**Transparence estivale moyenne
(profondeur du disque de Secchi en mètres)**



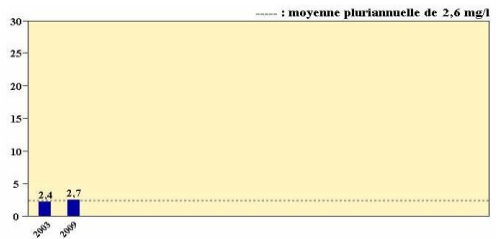
**Concentration estivale moyenne
de chlorophylle a (µg/l)**



**Concentration estivale moyenne
de phosphore total (µg/l)**



**Concentration estivale moyenne
de carbone organique dissous (mg/l)**



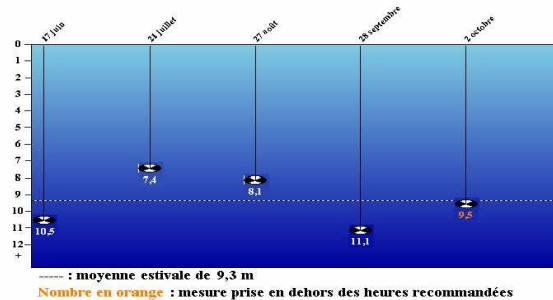
L'ensemble des mesures effectuées au cours des années permet de documenter la variabilité de la qualité de l'eau d'un lac. Les variables de la qualité de l'eau mesurées (chlorophylle a, phosphore total trace, etc.) fluctuent normalement selon les conditions climatiques, aussi bien à l'intérieur d'une même saison que d'une année à l'autre. À titre d'exemple, une mesure de la transparence prise par temps calme peut différer de celle obtenue après une période de brassage de l'eau provoquée par des vents violents, surtout dans les lacs peu profonds.

Tant et aussi longtemps que les données accumulées au fil des ans demeurent à l'intérieur des limites de la variabilité interannuelle normale, on parle de conditions stables. En dehors de ces limites, on parle de changement significatif ou de tendance à la hausse ou à la baisse. Cependant, il faut plusieurs années de cueillette de données pour déterminer la variabilité normale d'un lac.



Lac Duhamel (21) - Suivi de la qualité de l'eau 2009

Transparence de l'eau - Été 2009 (profondeur du disque de Secchi en mètres)



Physicochimie :

- Une certaine estimation de la transparence moyenne estivale de l'eau a été obtenue par 5 mesures de la profondeur du disque de Secchi. Cette transparence de 9,3 m caractérise une eau très claire. Cette variable situe l'état trophique du lac dans la classe oligotrophe.
- La concentration moyenne de phosphore total trace mesurée est de 2,1 $\mu\text{g/l}$, ce qui indique que l'eau est très peu enrichie par cet élément nutritif. Cette variable situe l'état trophique du lac dans la classe ultra-oligotrophe.
- La concentration moyenne de chlorophylle *a* est de 0,88 $\mu\text{g/l}$, ce qui révèle un milieu dont la biomasse d'algues microscopiques en suspension est très faible. Cette variable situe l'état trophique du lac dans la classe ultra-oligotrophe.
- La concentration moyenne de carbone organique dissous est de 2,7 mg/l, ce qui indique que l'eau est peu colorée. La couleur a donc probablement une très faible incidence sur la transparence de l'eau.

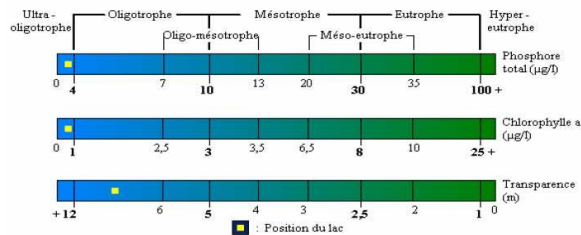
Données physico-chimiques - Été 2009

Date	Phosphore total ($\mu\text{g/l}$)	Chlorophylle <i>a</i> ($\mu\text{g/l}$)	Carbone organique dissous (mg/l)
2009-06-17	2,0	1,1	3,3
2009-07-21	2,5	1,0	2,2
2009-09-08	1,9	0,55	2,6
Moyenne estivale	2,1	0,88	2,7

État trophique et recommandations :

- L'ensemble des variables physicochimiques mesurées dans une des zones d'eau profonde du lac Duhamel situe son état trophique dans la classe ultra-oligotrophe. Le sommaire des résultats des années de suivi est illustré dans la fiche pluriannuelle.
- D'après les résultats obtenus, le lac Duhamel présente peu ou pas de signes d'eutrophisation. Ce lac est à protéger. Afin de conserver son état et ses usages, le MDDEP recommande l'adoption de mesures préventives pour limiter les apports de matières nutritives issues des activités humaines.

Classement du niveau trophique - Été 2009



Internet : www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsv/

Note : Une évaluation complète de l'état trophique du lac devrait tenir compte notamment de certaines composantes du littoral telles que les plantes aquatiques, le périphyton et les sédiments.

Résultats RSVL

	Transparence (mètres)	Phosphore total (µg/l)	Chlorophylle a (µg/l)	Carbone organique dissous (mg/l)	État Trophique
2009 Lac Tremblant 480 A	6.0	1.9	1.1	3.4	Oligotrophe
2009 Lac Tremblant 480 B	5.9	1.7	1.2	3.4	Oligotrophe
2009 Lac Bibitte	8.4	2.1	1.6	3.1	Oligotrophe
2009 Lac Mercier	5.9	2.9	2.1	3.2	Oligotrophe
2009 Lac Ouimet	3.2	7.6	2.9	5.1	Oligo-Mésotrophe
2005 Lac Gauthier	6.1	8.4	0.9	2.8	Oligotrophe
2009 Lac Maskinongé					
2009 Lac Fortier	9.1	2.0	0.9	2.6	Ultra-Oligotrophe
2009 Lac Bessette	6.3	6.1	1.9	2.9	Oligotrophe
2009 Lac Desmarais	7.6	2.9	1.0	2.6	Oligotrophe
2009 Lac Gélinas	7.1	3.1	1.2	2.6	Oligotrophe
2009 Lac Lamoureux	4.1	4.5	2.3	3.2	Oligotrophe
2009 Lac Duhamel (2009)	9.3	2.1	0.9	2.7	Ultra-Oligotrophe
2009 Lac Gauthier (2009)	5.6				